 www.secours-d-hiver.ch

71^e Rapport annuel du Secours suisse d'hiver

pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

Secrétariat central:

Clausiusstrasse 45, 8006 Zurich

Téléphone: 044 269 40 50

Fax: 044 269 40 55

e-Mail: info@secours-d-hiver.ch

Internet: www.secours-d-hiver.ch

Compte postal: 10-10030-7, Lausanne

Table des matières

Editorial	3
<hr/>	
Les prestations d'aide du Secours suisse d'hiver	
Les activités des organisations cantonales	4
Les activités de l'association centrale	7
Vacances gratuites Reka	8
Campagne anniversaire «Surprise de Noël»	9
Collaboration avec l'émission télévisée «al dente»	11
<hr/>	
Les principaux domaines d'activités de l'association centrale	12
<hr/>	
Comptes annuels de l'association centrale	
Bilan au 30 juin 2007	15
Compte d'exploitation 2006/2007	16
Tableau de financement 2006/2007	19
Tableau de variation du capital 2006/2007	20
Annexe	21
Rapport de l'organe de contrôle	26
<hr/>	
Les membres et les organes de l'association centrale	27
<hr/>	
Les organisations cantonales	29
<hr/>	

But du Secours d'hiver selon art. 2 des statuts

«Le SSH aide à surmonter des situations de besoin, en premier lieu par des secours financiers et des prestations en nature. De plus, aux familles et aux personnes seules, il communique des informations sur d'autres possibilités d'obtenir de l'aide, leur dispense des conseils, les accompagne et favorise des projets qui contribuent à entraver la formation de situations de détresse ou à l'éliminer.»

Editorial



Nous aidons!

«Des pauvres gens, vous dites? Des vraiment pauvres? Mais non, il n'y en a pas dans notre pays, ou bien?», m'a interpellée un jour une personne incroyablement, qui avait sans doute à l'esprit des images d'enfants africains mourant de faim, comme nous en avons tous vu.

C'est vrai que chez nous, au contraire de la plupart des pays défavorisés, on peut toujours s'en remettre au maillage social de l'AVS, de l'AI, de la prévoyance – le paradis, en somme. Et il y aura toujours partout de l'eau en suffisance pour tous. Mais, malgré cela, il reste chez nous aussi des gens qui échouent en marge de ces dispositifs, qui ne trouvent pas de travail, qui ne s'en sortent pas en raison d'une santé défaillante, et qui finissent par ne plus parvenir à se prendre en main. Sans parler de ces jeunes chômeurs en pleine détresse, ces oubliés de la société qui représentent un poids trop lourd pour leur famille. La précarité peut prendre bien des formes. Le succès des autres, l'insouciance et la légèreté de ceux qui ont assez d'argent et un bon emploi peuvent faire mal à ceux qui n'ont pas cette chance et qui ont abandonné l'espoir de voir le bout du tunnel.

Depuis plus de 70 ans, le Secours suisse d'hiver apporte son aide là où il le peut. Souvent une modique contribution financière peut

suffire pour retrouver l'espoir et croire enfin à nouveau en soi. Le Secours d'hiver est un petit organisme d'entraide qui concentre ses efforts sur le soutien aux défavorisés en Suisse. Il peut se prévaloir de bien des succès dans ce domaine.

J'aimerais profiter de l'occasion pour adresser mes sincères et cordiaux remerciements au comité central, au secrétariat central, à toutes et à tous les bénévoles, aux organisations cantonales ainsi qu'à leurs présidents et présidentes et leurs comités, mais aussi aux innombrables généreux donateurs qui, par leurs précieuses contributions, quelles qu'elles soient, nous aident à mener à bien notre mission tout au long de l'année au service d'une bonne cause!

Bien cordialement,

Monika Weber,
ancienne conseillère aux Etats, Zurich
Présidente centrale du Secours suisse d'hiver

Les prestations d'aide du Secours suisse d'hiver (Rapport d'activité)

Atténuer les effets de la pauvreté en Suisse et aider à faire face à des situations extrêmes, tels sont les buts du Secours suisse d'hiver et de ses organisations cantonales. Les moyens employés à cet effet sont des prestations d'aide individuelle aux personnes qui, pour des raisons financières, sociales ou autres ont besoin d'être secourues (aide directe). Un tel soutien ne saurait se substituer aux prestations sociales auxquelles les pouvoirs publics ou des compagnies d'assurances sont obligés par la loi. Le Secours d'hiver peut, en revanche, les compléter de manière ciblée.

En règle générale, le Secours d'hiver intervient lorsque des personnes vivent à la limite du minimum vital social ou tombent à un niveau inférieur à celui-ci. Il s'agit alors en premier lieu de subvenir à des difficultés momentanées et de décharger des budgets trop restreints. A titre complémentaire, le Secours d'hiver entend fournir une aide qui ait des effets durables, favorisant celle qui restituera l'autonomie des personnes secourues et, partant, permettra d'éviter le retour à de nouvelles situations de détresse. Notons encore que, nonobstant son nom, les actions du Secours d'hiver s'étendent tout au long de l'année. Cette désignation est devenue synonyme d'une aide rapide et non bureaucratique pour les indigents.

Sur le terrain, ce sont essentiellement les organisations cantonales du Secours d'hiver qui assurent l'activité d'entraide. Au sein des 27 organisations décentralisées, environ 350 bénévoles et 50 collaborateurs rétribués vérifient toutes les demandes qui leur parviennent et assurent, avec l'aide du secrétariat central, une aide efficace et rapide. Compte tenu de la disparité des besoins, les secours sont accordés sous des formes diverses.

Les bouleversements sociaux et économiques de l'époque laissent des traces profondes et

l'action du Secours d'hiver a gagné en importance ces dernières années. Elle s'adresse à des personnes toujours plus nombreuses qui, momentanément, ne savent plus comment s'en sortir et leur accorde des prestations d'aide ponctuelles sous différentes formes:

- contributions financières et prises en charge de factures inopinées;
- bons d'achat pour biens de première nécessité et denrées alimentaires;
- prestations en nature (lits, machines à coudre, vêtements, chaussures);
- arrangements de vacances gratuites Reka pour familles monoparentales ou biparentales;
- conseils et informations sur d'autres possibilités d'obtenir de l'aide;
- soutien de projets et d'institutions qui servent à éviter des situations de détresse ou contribuent à les éliminer;
- actions de secours en faveur des victimes de catastrophes naturelles et actions spéciales en faveur de personnes défavorisées en Suisse, comme la «Surprise de Noël».

Les activités des organisations cantonales

Selon les rapports des organisations cantonales, le Secours d'hiver a autorisé au cours de l'exercice 2006/2007 des interventions dans 6257 cas au total, pour accorder de l'aide sous forme de contributions financières individuelles, de remises de bons d'achat, de règlements de factures ou de prestations en nature. Comme il ressort du tableau 1 ci-après les organisations cantonales ont examiné 6970 demandes et donné suite à 90 % d'entre elles. Il est assez fréquent que les organisations cantona-

Tableau 1

Demandes 2006/2007 des organisations cantonales									
(selon indications des organisations cantonales)									
Cantons	Demandes acceptées		Demandes refusées		Demandes directes		Demandes par intermédiaires		Total des demandes
Argovie	70	60 %	46	40 %	17	47 %	19	53 %	116
Appenzell R.-Ext.	62	79 %	16	21 %	40	51 %	38	49 %	78
Appenzell R.-Int.	24	100 %	0	0 %	13	54 %	11	46 %	24
Bâle-Campagne	242	91 %	24	9 %	81	30 %	185	70 %	266
Bâle-Ville	1'251	94 %	79	6 %	920	69 %	410	31 %	1'330
Berne	519	71 %	212	29 %	372	51 %	359	49 %	731
Fribourg	90	68 %	43	32 %	63	42 %	86	58 %	133
Genève	158	93 %	12	7 %	5	3 %	165	97 %	170
Glaris	76	93 %	6	7 %	45	55 %	37	45 %	82
Grisons	89	100 %	0	0 %	4	4 %	85	96 %	89
Jura	78	98 %	2	3 %	20	25 %	60	75 %	80
Lucerne	165	88 %	23	12 %	26	14 %	162	86 %	188
Neuchâtel	115	86 %	18	14 %	45	34 %	88	66 %	133
Nidwald	278	99 %	3	1 %	47	17 %	234	83 %	281
Obwald	97	97 %	3	3 %	64	64 %	36	36 %	100
Schaffhouse	140	89 %	17	11 %	46	29 %	111	71 %	157
Schwyz	56	82 %	12	18 %	34	50 %	34	50 %	68
Soleure	37	95 %	2	5 %	22	56 %	17	44 %	39
Saint-Gall	945	98 %	19	2 %	540	56 %	424	44 %	964
Tessin	250	87 %	36	13 %	191	76 %	59	24 %	286
Thurgovie	78	81 %	18	19 %	40	42 %	56	58 %	96
Uri	28	90 %	3	10 %	7	21 %	27	79 %	31
Haut-Valais	28	80 %	7	20 %	29	83 %	6	17 %	35
Valais romand	44	92 %	4	8 %	39	81 %	9	19 %	48
Zoug	96	95 %	5	5 %	0	0 %	101	100 %	101
Zurich	1'241	92 %	103	8 %	368	27 %	974	73 %	1'344
Total	6'257	90 %	713	10 %	3'078	45 %	3'793	55 %	6'970

les reçoivent les demandes directement. Dans 45 % des cas, ce sont les indigents eux-mêmes qui les contactent, et dans les 55 % restants les requêtes parviennent aux organisations cantonales par l'intermédiaire d'autres institutions. On constate clairement une pratique de plus en plus restrictive en matière de soutien de la part des pouvoirs publics: dans près de la moitié des cas, le Secours d'hiver a dû apporter une assistance complémentaire à des personnes qui bénéficiaient déjà de l'aide sociale.

Le Secours d'hiver assure en priorité le financement de besoins de première nécessité, comme la nourriture, les vêtements, le logement et les soins médicaux de base. Pour de nombreuses personnes dans notre pays,

la satisfaction de ces besoins fondamentaux représente un défi quotidien. Le tableau 2 ci-après montre que le Secours suisse d'hiver, suivant les dossiers soumis par les organisations cantonales, a dans 16 % des cas mis à disposition des lits ou contribué à d'autres achats d'une certaine importance, et dans 17 % des cas a participé aux frais médicaux. 16 % ont concerné des frais liés au logement (location, frais de chauffage ou de déménagement). S'y ajoutent l'octroi de bons d'achat pour des biens d'usage courant et, toujours très demandée, l'aide pour l'achat de vêtements. Par contre les contributions du Secours d'hiver n'ont servi que dans 4 % des cas au financement d'études ou de formations

et pour 6 % à des vacances et des activités de loisirs. Les résultats sont tout aussi parlants en chiffres absolus: dans 298 cas, le Secours d'hiver s'est engagé pour favoriser l'intégration professionnelle de personnes défavorisées en Suisse et a, dans 420 autres cas, contribué à éviter l'exclusion sociale, par exemple en favorisant l'accès à des vacances, en finançant des cours de musique ou des camps de vacances pour enfants. Au total, le Secours suisse d'hiver a, durant l'exercice 2006/2007, traité 6257 cas, qui ont débouché sur 6971 prestations d'assistance.

Le Secours d'hiver ne se limite pas à une aide individuelle sous forme de contributions financières ou de prestations en nature. Il est fréquent que les personnes dans la détresse aient besoin de conseils. Cette forme de secours est également accordée par de nombreuses organisations cantonales. Dix-neuf d'entre elles rapportent avoir accordé des prestations allant au-delà de celles fournies habituellement ou avoir dispensé des conseils, ce qui a été le cas plus de 2500 fois au cours de l'exercice sous revue. Sur les 3,4 millions de francs dépensés globalement par les organisations cantonales pour leur activité d'entraide, CHF 235'290.65 concernent 88 projets ou institutions ayant pour mission d'éviter des situations de détresse ou de contribuer à les éliminer. Parmi les quinze organisations cantonales ayant œuvré dans ce sens, c'est celle du canton de Zurich qui a été la plus active avec la moitié du montant mentionné utilisé à de telles fins. Dans le détail, les projets et institutions soutenus relevaient des domaines suivants: Job-Bus, camps de vacances pour enfants défavorisés physiquement ou socialement, permanences SOS Parents, centres d'accueil pour femmes, centres mère-enfant, crèches, etc. Dans l'aide accordée par le Secours d'hiver à la promotion de projets, l'accent est mis sur les domaines des enfants et des familles.

Les causes des situations de détresse

Une enquête auprès des organisations cantonales a également permis de déterminer les causes des situations de détresse. Les cas de revenus insuffisants (travailleurs pauvres) représentent indéniablement la majorité. Ceux de mères élevant seules leurs enfants sont également toujours plus nombreux. D'autres facteurs de paupérisation comme la maladie, l'accident ou l'invalidité sont également toujours présents. L'enquête révèle quels sont les déclencheurs immédiats de la pénurie de moyens. Il y a toutefois lieu de relativiser ces données en ce sens que c'est rarement un seul facteur qui est à l'origine de cette pénurie, mais plusieurs causes qui se conjuguent. Alors qu'un divorce ou une naissance sont des événements auxquels on arrive éventuellement encore à faire face, il suffit parfois qu'un des conjoints se trouve au chômage ou tombe malade, voire que les coûts de location de l'appartement augmentent, pour que la situation devienne dramatique.

D'autre part, l'enquête auprès des organisations cantonales révèle que la paupérisation touche une majorité de personnes jeunes qui se voient ainsi contraintes de recourir au Secours d'hiver. A l'opposé, un revenu insuffisant de personnes âgées n'est mentionné que dans 5 % des cas en tant que cause de la pauvreté. Ce fait est corroboré par la statistique sur les personnes auxquelles le Secours d'hiver vient en aide. Dans 59 % des cas où le Secours d'hiver accorde son soutien, il s'agit de familles. La pauvreté touche donc également un grand nombre d'enfants et d'adolescents. Les familles soutenues par le Secours d'hiver rassemblent quelque 14'000 personnes, dont 6200 enfants.

Evolution des prestations des organisations cantonales

Le nombre d'interventions est resté à un niveau élevé à cause du marasme économique actuel et des mutations sociales, qui touchent un nombre sans cesse croissant de familles monoparentales, de personnes seules et de familles à faibles revenus. Rien ne permet de penser que la situation s'améliorera dans un proche avenir: le besoin croissant de prestations d'assistance reflète le fossé social toujours plus béant dans notre pays. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de demandes traitées par les organisations cantonales n'a que légèrement baissé. Alors qu'en 2005/2006 il plafonnait encore à 6390 cas, 6257 ont été enregistrés au cours du dernier exercice.

Les activités de soutien de l'association centrale

Dons en nature accordés par le secrétariat central

Comme nous l'avons déjà vu, ce sont surtout les organisations cantonales qui assument les activités de secours. Les organisations cantonales réceptionnent les demandes, déterminent les besoins respectifs, fournissent une aide financière directe ou commandent auprès du secrétariat central les bons d'achat, les lits, les matelas, les machines à coudre, les vêtements ou les chaussures. Le secrétariat central fournit ces prestations en nature à des prix fortement réduits aux antennes locales du Secours d'hiver. Les lits et les vêtements représentent pour le secrétariat central un montant important, ce poste atteignant plus de CHF 385'000.– nets.

En comparaison de l'exercice précédent, l'association centrale a constaté une hausse consécutive de la demande de lits atteignant

8%, ce qui constitue un nouveau record. En effet, au cours de l'exercice précédent, l'accroissement de cette demande avait déjà atteint 20%, et en 2004/2005 même 31%. Au vu de cette forte hausse des demandes, le Secours suisse d'hiver s'est vu dans l'obligation de limiter les conditions d'accès à l'action «Lits». Désormais, les étrangers ne peuvent en bénéficier que s'ils sont en possession du permis B ou C. Les demandes de lits de la part d'étrangers admis provisoirement ou reconnus dignes de protection ne pourront plus être satisfaites que dans des cas de rigueur et pour des personnes établies depuis plusieurs années en Suisse.

Comme on peut le déduire du tableau 3, au cours de l'exercice sous revue, le secrétariat central a procuré 1503 lits complets ainsi que 1361 sommiers, matelas ou pièces de literie pour une valeur d'achat de CHF 982'357.13. L'association centrale subventionne ces fournitures à raison de CHF 346'274.18. Lorsqu'il s'agit de lits complets, elle prend à sa charge près de la moitié du prix d'achat. Depuis 1945, notre œuvre d'entraide a ainsi procuré 29'695 lits complets et 70'856 pièces de literie (draps, couvertures en laine, oreillers, édredons) aux nécessiteux.

Les dons de vêtements du Secours d'hiver ont également une longue tradition. Depuis 1999, le Secours d'hiver collabore avec le Centre de tri de vêtements Caritas à Emmen. Conformément aux demandes des organisations cantonales du Secours d'hiver, Caritas prépare des paquets de vêtements et de chaussures et les expédie par la poste directement aux destinataires. Au cours de l'exercice sous revue, 450 personnes ont pu profiter de cette prestation qui a coûté CHF 39'788.50 à l'association centrale. Le secrétariat central prend en charge la moitié des frais de vêtements. En complément de cette action vêtements, les organisations cantonales peuvent aussi

s'adresser au secrétariat central pour obtenir des bons d'achat de la maison Charles Vögele SA à des prix réduits. L'avantage pour les personnes concernées est de disposer d'un moyen de paiement neutre et de pouvoir choisir directement dans les filiales de cette chaîne de magasins les habits et chaussures dont elles ont besoin. Certaines organisations cantonales ont très régulièrement recours à cette possibilité d'aide.

Au cours de cet exercice, 20 machines à coudre pour une valeur d'achat de CHF 5709.– ont été fournies. Il s'agit aussi bien de machines d'occasion que de machines neuves, remises à des conditions extrêmement intéressantes. L'association centrale ne s'occupe que de la partie administrative de la transaction, si bien qu'elle ne doit pas assumer de frais à ce sujet.

Aide financière accordée par le secrétariat central

Lorsque les antennes régionales sont appelées à intervenir au-delà de leurs propres moyens, elles ont la possibilité d'adresser à l'association centrale une demande pour l'obtention d'un complément à leurs propres prestations d'aide. Celui-ci doit permettre de pallier de manière durable des états de détresse plus profonds en octroyant des appuis financiers appropriés ou par la prise en charge de factures correspondantes. Au cours de l'exercice sous revue, le montant total déboursé par l'association centrale à ce propos a atteint CHF 65'283.55.

Dans des cas d'exception, par exemple lorsqu'il existe un doute concernant la délimitation des compétences ou sur demande de l'organisation cantonale concernée, le secrétariat central peut également accorder des aides financières directes aux personnes dans le besoin. Au cours de l'exercice écoulé, cela a été le cas pour un montant de CHF 17'422.–.

En tant que complément de l'aide individuelle, l'association centrale peut, sur proposition des organisations cantonales, soutenir d'autres œuvres d'utilité publique et institutions sociales, à condition que celles-ci accomplissent des devoirs qui correspondent aux objectifs du Secours d'hiver: l'aide initiale et transitoire accordée pour des projets d'autres collectivités qui aident à éviter des situations de détresse ou contribuent à les éliminer. On privilégiera des projets qui servent à promouvoir l'intégration sociale de personnes vivant dans des situations économiques précaires. Au cours de l'exercice 2006/2007, l'association centrale a ainsi accordé son aide à des projets à raison de CHF 46'969.75.

Vacances gratuites Reka

La Caisse suisse de voyage Reka offre depuis de nombreuses années des séjours gratuits d'une ou deux semaines en Suisse dans ses villages ou appartements de vacances à des familles, monoparentales ou biparentales, dont le budget ne permettrait normalement pas de telles vacances. Désormais c'est aussi le cas de certaines auberges de jeunesse. Même les frais pour le voyage aller et retour sont pris en charge par la Reka, sous la forme de chèques Reka à hauteur de CHF 50.– par membre de la famille participant au séjour. Les bénéficiaires n'assument que les frais de nourriture, leurs dépenses personnelles et un forfait de solidarité de CHF 100.– par semaine de vacances.

Dans le domaine des vacances gratuites, la Reka collabore, depuis le printemps 1999, également avec le Secours suisse d'hiver, qui lui en est tout spécialement reconnaissant. Les organisations régionales du Secours d'hiver annoncent à la Reka les familles intéressées et remplissant les conditions afin de pouvoir en bénéficier, en fonction d'un contingent

Tableau 2

Prestations 2006/07 des organisations cantonales																	
(selon indications des organisations cantonales)																	
Cantons	Bons d'achats		Habillage		Dépenses de santé		Dépenses de logement		Formation et perfectionnement		Literie et autres achats		Vacances et activités de loisirs		Autres types d'aides	Total	
Argovie	0	0 %	0	0 %	16	23 %	3	4 %	23	33 %	8	11 %	5	7 %	15	21 %	70
Appenzell R.-Ext.	8	13 %	3	5 %	9	15 %	9	15 %	5	8 %	8	13 %	4	6 %	16	26 %	62
Appenzell R.-Int.	4	17 %	3	13 %	1	4 %	0	0 %	1	4 %	2	8 %	1	4 %	12	50 %	24
Bâle-Campagne	0	0 %	57	17 %	77	23 %	66	20 %	34	10 %	45	13 %	26	8 %	29	9 %	334
Bâle-Ville	280	22 %	0	0 %	198	16 %	510	40 %	20	2 %	86	7 %	38	3 %	138	11 %	1'270
Berne	90	15 %	49	8 %	182	29 %	94	15 %	33	5 %	75	12 %	20	3 %	76	12 %	619
Fribourg	32	26 %	3	2 %	24	20 %	17	14 %	3	2 %	17	14 %	4	3 %	21	17 %	121
Genève	20	10 %	0	0 %	71	37 %	49	25 %	6	3 %	25	13 %	7	4 %	15	8 %	193
Glaris	35	40 %	14	16 %	2	2 %	4	5 %	4	5 %	7	8 %	4	5 %	17	20 %	87
Grisons	0	0 %	10	11 %	7	8 %	6	7 %	2	2 %	40	45 %	13	15 %	11	12 %	89
Jura	2	2 %	3	4 %	26	31 %	16	19 %	7	8 %	5	6 %	1	1 %	25	29 %	85
Lucerne	27	11 %	28	11 %	23	9 %	9	12 %	12	5 %	118	48 %	4	2 %	25	10 %	246
Neuchâtel	0	0 %	6	5 %	41	36 %	19	17 %	10	9 %	6	5 %	3	3 %	30	26 %	115
Nidwald	70	0 %	67	0 %	55	0 %	26	0 %	15	0 %	8	3 %	36	12 %	31	10 %	308
Obwald	35	34 %	5	5 %	11	11 %	6	6 %	7	7 %	7	7 %	11	11 %	21	20 %	103
Schaffhouse	37	21 %	3	2 %	23	13 %	26	15 %	18	10 %	36	21 %	13	7 %	18	10 %	174
Schwyz	5	8 %	7	11 %	18	28 %	9	14 %	7	11 %	2	3 %	6	9 %	10	16 %	64
Soleure	1	2 %	13	28 %	3	7 %	4	9 %	2	4 %	3	7 %	4	9 %	16	35 %	46
Saint-Gall	85	8 %	99	9 %	161	15 %	62	6 %	41	4 %	176	17 %	49	5 %	383	36 %	1'056
Tessin	12	5 %	72	28 %	52	20 %	110	42 %	2	1 %	9	3 %	3	1 %	0	0 %	260
Thurgovie	23	24 %	13	14 %	23	24 %	6	6 %	6	6 %	12	13 %	5	5 %	8	8 %	96
Uri	11	33 %	3	9 %	4	12 %	5	15 %	0	0 %	2	6 %	1	3 %	7	21 %	33
Haut-Valais	9	23 %	1	3 %	12	30 %	4	10 %	4	10 %	1	3 %	0	0 %	9	23 %	40
Valais romand	13	30 %	6	14 %	11	25 %	6	14 %	1	2 %	4	9 %	0	0 %	3	7 %	44
Zoug	0	0 %	2	2 %	6	6 %	3	3 %	0	0 %	85	89 %	0	0 %	0	0 %	96
Zurich	127	10 %	202	15 %	142	11 %	58	4 %	35	3 %	363	27 %	162	12 %	247	18 %	1'336
Total	926	13 %	669	10 %	1'198	17 %	1'127	16 %	298	4 %	1'150	16 %	420	6 %	1'183	17 %	6'971

annuel. C'est la Reka qui se charge de l'organisation et du financement de ces séjours. En 2005, la Reka a pu répondre favorablement à 32 demandes en provenance du Secours d'hiver, et à 37 l'an dernier. Par ailleurs l'année dernière, dans le cadre du projet «Familienspass Plus», 14 familles de la région de Bâle ont pu participer pour la première fois à l'action Reka, par l'entremise du Secours d'hiver de Bâle-Ville.

Campagne anniversaire «Surprise de Noël»

Le Secours suisse d'hiver a fêté son 70^e anniversaire en 2006. C'était l'occasion d'offrir une surprise de Noël aux personnes seules et aux familles dans le besoin. Souvent celles et ceux qui ont des ressources financières limitées ressentent de manière particulièrement dure de ne pas pouvoir passer comme les autres les fêtes de fin d'année. L'action «Surprise de Noël» a donc été tout particulièrement appréciée par ses bénéficiaires.

En l'occurrence, le Secours suisse d'hiver a offert à 612 familles et personnes seules une

Tableau 3

Prestations en nature de l'association centrale 2006/2007				
Cantons	Lits complets	Lits Matelas Literie	Vêtements	Machines à coudre
	Nombre	Nombre	Nombre de personnes	Nombre
Argovie	6	2	1	1
Appenzell R.-Int.	2	2	2	0
Appenzell R.-Ext.	19	5	0	0
Bâle-Campagne	6	13	0	0
Bâle-Ville	120	46	4	0
Berne	97	58	106	6
Fribourg	22	84	0	0
Genève	34	17	0	0
Glaris	9	5	1	0
Grisons	108	123	19	0
Jura	0	0	0	2
Lucerne	88	90	24	2
Neuchâtel	0	0	0	0
Nidwald	13	5	0	0
Obwald	3	5	0	0
Schaffhouse	56	19	8	0
Schwyz	0	6	0	0
Soleure	3	2	0	0
Saint-Gall	213	212	249	5
Tessin	0	61	0	0
Thurgovie	12	4	6	0
Uri	0	0	0	0
Haut-Valais	2	0	0	0
Valais romand	2	0	0	0
Zoug	113	49	0	0
Zurich	575	553	30	4
Nombre total	1503	1361	450	20
Valeur Frs.	769'236.40	133'619.55	39'788.50	5'709.00

contribution financière de 500 francs au maximum pour les aider à fêter Noël dignement ou à offrir à leurs enfants un cadeau qui a pris la forme de chaussures de sport, d'un lecteur DVD, de cours de musique, d'une excursion en famille ou encore de la participation à un camp de scouts. Les ménages ayant bénéficié de ce soutien totalisent 2000 personnes; l'action ponctuelle du Secours suisse d'hiver a coûté au total CHF 177'502.50, soit en moyenne CHF 290.– par dossier.

Ces chiffres ne comprennent pas les actions de Noël spécifiques des organisations cantonales

de Bâle-Ville et de Zurich qui, pour parvenir à une efficacité maximale, avaient décidé de financer l'opération par leurs propres moyens. Zurich a ainsi accepté 88 demandes pour un total de CHF 31'411.–, tandis que le Secours d'hiver de Bâle-Ville a organisé sa propre fête de Noël et offert à chaque participant une surprise sous la forme de bons d'achat Migros. L'organisation cantonale a ainsi à elle seule apporté son soutien à 150 familles, pour un total de CHF 40'000.–.

Collaboration avec l'émission télévisée «al dente»

Le partenariat avec l'émission à succès de la TV alémanique «al dente» s'est poursuivi pour sa diffusion de Noël 2006. Pour la première fois, elle était déclinée en Suisse romande également. L'opération a permis de distribuer durant le premier semestre 2007 des appareils ménagers Miele pour CHF 40'000.– et des casseroles pour CHF 8000.–, ainsi que d'offrir des vacances au Rigi à une famille nombreuse du canton de Berne. Les casseroles et autres appareils ménagers comme lave-linge, fourneaux, fours, réfrigérateurs et aspirateurs ont fait le bonheur de familles à faible revenu.



L'année passée plus de 72'000 kg de BIRNEL ont été vendus. Pour en savoir plus sur ses qualités et son utilisation variée, nous vous invitons à consulter notre site internet.

De plus, divers projets comme les «Basler Tafeln», des crèches et une organisation Spitex ont pu être soutenus de façon très concrète.

Merci

De nombreux donateurs de toute la Suisse permettent au Secours d'hiver de lutter efficacement contre les effets de la pauvreté. Nous les remercions très chaleureusement! Parmi nos généreux bienfaiteurs, citons tout particulièrement les soutiens ci-après:

- l'émission «al dente» pour la collecte organisée à l'occasion de l'émission de Noël, qui a permis d'offrir à des familles nécessiteuses des appareils ménagers Miele d'une valeur globale de CHF 40'000.– ainsi que des batteries de cuisine Spring d'une valeur globale de CHF 8000.– et des vacances en famille au Rigi offertes par Baer d'une valeur de CHF 4000.–;
- la Société générale d'affichage (SGA), pour sa très grande générosité à l'occasion de la campagne d'affichage du Secours d'hiver;
- Axpo Holding SA, pour un nouveau don de CHF 70'000.– affecté à l'action lits du Secours d'hiver;
- le Cirque Conelli, Candrian Catering SA ainsi que Lindt & Sprüngli pour leur soutien à la grande manifestation anniversaire;
- le Crédit Suisse pour son don affecté de CHF 50'000.– à l'action du 70^e anniversaire du Secours d'hiver, qui a permis d'offrir une surprise de Noël aux personnes défavorisées en Suisse;
- les Editions Globi pour leur contribution sur les ventes des livres Globi Hobby;
- l'association Herzwirk pour ses projets de solidarité à l'initiative de sa présidente Nicole Roemmel et pour le don de CHF 18'600.– provenant de la vente de 9300 boîtes de Noël, ainsi que la Poste pour la diffusion de ces boîtes de Noël;
- la coopérative Caisse suisse de voyage (Reka) pour le financement et l'organisation de vacances gratuites;
- la Fondation Vontobel pour une contribution unique de CHF 50'000.– et la Fondation d'utilité publique Banque Vontobel pour une contribution de CHF 10'000.– à l'action anniversaire «Surprise de Noël».

Les principaux domaines d'activités de l'association centrale

Communication externe et appels de fonds

Au cours de l'exercice passé, l'association centrale a une nouvelle fois été très active en matière de relations publiques. Ainsi, le Secours suisse d'hiver a informé la presse, la radio et la télévision au sujet de ses activités telles que l'assemblée des délégués, l'opération «Birnel», la vente de la boîte de Noël et la collaboration avec la Reka. La communication externe a été marquée par les différentes opérations organisées dans le cadre du 70^e anniversaire du Secours suisse d'hiver. A cette occasion, le secrétariat central a publié un article sur l'histoire du Secours suisse d'hiver, qui colle étroitement à l'évolution de la pauvreté

en Suisse. Il a en outre informé les médias sur son action de Noël au profit des défavorisés ainsi que sur la journée des bénévoles du Secours d'hiver. La manifestation anniversaire du 21 novembre 2006 sous la tente du Cirque Conelli à Zurich a rassemblé plus de 250 collaboratrices et collaborateurs du Secours d'hiver venus de toute la Suisse. Le repas en commun et la représentation du cirque étaient pour le comité central une manière de témoigner sa reconnaissance à tous les bénévoles et employés pour leur précieux et enthousiaste engagement en faveur du Secours suisse d'hiver. Notre organisme se fait un point d'honneur de reconnaître le travail bénévole à sa

Le code Swiss NPO

Swiss NPO Code est un organisme créé collectivement par 20 des principales œuvres d'entraide suisses, qui a mis au point des directives en matière de gouvernance institutionnelle pour la conduite et la gestion des grandes organisations suisses d'utilité publique. Sous réserve de la garantie de la capacité décisionnelle et de l'efficacité des organes de direction des institutions concernées, ces directives doivent amener à une gestion, un contrôle et une communication responsables et efficaces des organisations d'utilité publique. La Fondation ZEWO a été chargée de l'examen et de la supervision des nouvelles règles. Le code Swiss NPO a été élaboré par la Conférence des présidents de grandes organisations d'entraide (KPGH) au sein de laquelle le Secours suisse d'hiver est représenté. En tant que présidente de la Conférence, notre présidente centrale Monika Weber a pu exercer une influence décisive sur les modalités d'application pratique du nouveau code Swiss NPO.

A l'occasion de sa séance du 26 juin 2007, le comité central a décidé de signer le code Swiss NPO au nom de l'organisation centrale du Secours suisse d'hiver et de le mettre en application progressivement. Par cette décision, le comité central tient compte des nouvelles idées directrices du Secours suisse d'hiver, approuvées par l'Assemblée des délégués du 21 novembre 2006 et qui ont valeur contraignante pour toutes les organisations du Secours d'hiver. La communication claire et ouverte ainsi que le comportement responsable qu'induisent les nouvelles règles ne peuvent que renforcer encore le renom du Secours suisse d'hiver. Nous rendrons compte régulièrement et de manière transparente dans notre rapport annuel de l'avancement de la mise en application du code Swiss NPO.

juste valeur et de souligner l'importance qu'il représente pour le Secours d'hiver et pour la société tout entière.

Depuis la fin de 1999, le Secours d'hiver dispose de son propre site internet, www.secours-d-hiver.ch. Le site internet et sa déclinaison intranet ont été remaniés en 2007 tant sur le plan du fond que sur la forme, en fonction de la nouvelle charte graphique du Secours d'hiver, que toutes les antennes locales et régionales sont tenues d'utiliser depuis l'assemblée des délégués de 2004. Le nouveau système de gestion des contenus Typo 3 apporte une grande simplification de l'actualisation du site. Le site du Secours d'hiver ainsi que sa section intranet sont désormais une plateforme exhaustive à l'intention des services sociaux, des donateurs, du public intéressé ainsi que des organisations cantonales et sont devenus des vecteurs indispensables de la communication du Secours suisse d'hiver.

Depuis de nombreuses années, le Secours d'hiver remporte un certain succès avec ses appels de fonds auprès des donateurs potentiels, grâce à un profil net et précis qui assure son bon ancrage au sein de la population. Au vu de la concurrence toujours plus forte sur ce marché, du développement de nouvelles possibilités de collectes de fonds et des exigences toujours plus marquées des donateurs, le comité central considère le moment comme opportun de faire le point à ce propos. Il a donc chargé un comité spécialisé de mettre au point un nouveau concept d'appel de fonds, qu'il a mis en vigueur par sa décision du 27 septembre 2005, et qui depuis lors a été mis en place progressivement. L'exercice 2005/2006 a ainsi vu le remaniement des prospectus de collecte, l'adaptation des textes des publipostages et le développement de la banque de données centrales sur un modèle client/serveur. Autre nouveauté: à l'occasion de la collecte 2006, les étoiles traditionnelles en plastique à sus-

pendre ont été remplacées par une nouvelle version magnétique. Enfin, René Egger, membre du comité central, a élaboré à l'intention des organisations cantonales, à des fins de communication, une présentation type du Secours suisse d'hiver qu'elles peuvent compléter avec des informations relatives à leurs propres activités. De plus, un présentoir de table a été présenté en détail à l'occasion de la conférence des présidents du 20 mars 2007. A titre d'ambassadeurs du Secours d'hiver, les membres du comité des organisations cantonales et de l'organisation centrale sont encouragés à faire usage le plus souvent possible de ce nouveau dossier de présentation dans le cadre de visites de fondations, de clubs de services, d'entreprises, etc.

Fondation «Schwiizer hälfed Schwiizer»

Le 1^{er} janvier 2007, l'Aide suisse aux montagnards a confié au Secours suisse d'hiver la direction de la fondation «Schwiizer hälfed Schwiizer» («Les Suisses aident les Suisses»). Elle s'assure ainsi que la fondation soit placée sous la responsabilité d'un organisme aux objectifs similaires. Cette fondation a été créée en 2004 pour donner une base solide aux collectes de fonds organisées depuis quinze ans dans le cadre d'émissions de la TV allemande SF1 «Musigplausch», «Berghilfe-Musigplausch» et «Fyraabig». La fondation est présidée par le conseiller national bernois Simon Schenk; le conseil de fondation est composé de parlementaires fédéraux de tous les partis gouvernementaux, à titre bénévole. La fondation s'est donné pour objectif l'encouragement de la solidarité envers les Suisses qui se retrouvent dans une situation de précarité sans faute de leur part et leur fournit une aide financière directe.

Le transfert de la direction au Secours suisse d'hiver s'est parfaitement déroulé, grâce à l'excellente collaboration avec l'Aide suisse

aux montagnards. Le public a été informé de ce transfert début janvier. Le règlement de fondation modifié a été approuvé par l'organe de surveillance le 7 février 2007. Toutes les modifications ainsi que les nouvelles signatures et autorisations ont été publiées au Registre du commerce. La certification ZEWO a été prorogée de cinq nouvelles années début 2007 également. La Fondation bénéficie d'un bon ancrage auprès des services sociaux et des organismes spécialisés privés. Ses prestations d'assistance restent très demandées: jusqu'à fin juin 2007, elle a donné suite à 122 dossiers en accordant des soutiens financiers se montant à CHF 1300.- en moyenne, pour un total de CHF 155'000.-.

Perspectives d'avenir

Le programme d'activités du Secours suisse d'hiver se base sur trois axes principaux. Le premier est la préparation des collectes d'hiver 2007 et 2008, du résultat desquelles dépendent dans une large mesure nos possibilités financières. Ensuite, la poursuite du développement de nos activités de soutien reste un objectif primordial de notre organisme. Il est prévu de mettre sur pied à l'intention des nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs du Secours suisse d'hiver une formation de base pour les aider à assurer une application uniforme des directives régissant les activités de soutien. Celles-ci doivent en outre être réexaminées et au besoin actualisées. Un effort sera également fait pour tenir compte plus largement des compétences des spécialistes des organisations cantonales.

Le troisième axe est la mise en application des normes ZEWO pour les œuvres d'entraide. Différents outils, comme un plan comptable uniformisé ainsi que des modèles de présentation des comptes annuels et du rapport d'activités ont été élaborés à l'intention des organisations cantonales, pour leur faciliter l'application

des normes ZEWO. Dans un second temps, il s'agira de vérifier que ces instruments sont utilisés correctement. A signaler enfin que le Secours suisse d'hiver se trouve actuellement dans sa deuxième phase de recertification ZEWO. Les éventuelles recommandations que le ZEWO formulera dans ce cadre devront être appliquées dès le prochain exercice.

L'application du nouveau code Swiss NPO est elle aussi étroitement liée à ZEWO. Les instruments de gestion et l'organisation du comité central devront être adaptés aux exigences du code Swiss NPO dans le courant de l'exercice 2007/2008. Dans la foulée, les présidentes et présidents des organisations cantonales devront être sensibilisés à un certain nombre de points de ce nouveau code, afin de pouvoir assumer de manière plus efficace leurs responsabilités de gestion.

*Grâce aux collectes bien ciblées
le Secours suisse d'hiver pourra aussi
aider dans l'avenir les familles qui
se trouvent dans une situation précaire.*



Bilan au 30 juin 2007

Secours suisse d'hiver

Désignations	Remarque	30.06.2007	30.06.2006
		CHF	CHF
ACTIF			
A. Actif circulant			
Liquidités	1)	1'615'001.84	2'055'048.82
Titres	2)	4'143'042.10	3'417'460.74
Créances résultant de ventes et prestations		73'676.40	73'005.95
Autres créances	3)	69'164.64	30'456.33
Stocks		29'521.40	20'000.00
Comptes de régularisation actif		65'520.35	52'676.95
Total actif circulant		5'995'926.73	5'648'648.79
B. Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	4)	1'000'002.00	1'000'002.00
Total actif immobilisé		1'000'002.00	1'000'002.00
Total actif		6'995'928.73	6'648'650.79
PASSIF			
C. Capitaux étrangers à court terme			
Engagements résultant de ventes et prestations		51'971.05	87'538.95
Autres engagements		0.00	13'777.29
Comptes de régularisation passif		5'597.50	12'406.45
Total capitaux étrangers à court terme		57'568.55	113'722.69
D. Capitaux étrangers à long terme			
Provision brochure d'affiches		20'000.00	20'000.00
Provisions pour rentes futures		63'000.00	67'000.00
Total capitaux étrangers à long terme	5)	83'000.00	87'000.00
E. Capital des fonds avec affectation limitée	5)	0.00	60'000.00
F. Capital de l'organisation			
Capital lié (désigné) généré			
Fonds de compensation du SSH		1'000'000.00	1'000'000.00
Fonds action lits		1'000'000.00	1'000'000.00
Fonds dégâts élémentaires		500'000.00	500'000.00
Fonds secours financiers		800'000.00	800'000.00
Fonds action vêtements		90'000.00	90'000.00
Fonds machines à coudre		10'000.00	10'000.00
Fonds soutiens de projets		740'000.00	740'000.00
Activités 75 ans Secours d'hiver		360'000.00	0.00
Capital librement disponible			
Réserve de fluctuation de valeur		620'000.00	540'000.00
Fonds général de réserve		330'000.00	330'000.00
Capital libre généré		817'928.10	812'129.97
Résultat de l'exercice		27'432.08	5'798.13
Réévaluations		560'000.00	560'000.00
Capital total de l'organisation	5)	6'855'360.18	6'387'928.10
Total passif		6'995'928.73	6'648'650.79

Compte d'exploitation 2006/2007

Secours suisse d'hiver

Désignations	Remarque	2006/2007	2005/2006
		CHF	CHF
A. Produits			
Produits de la collecte centrale		675'763.13	616'841.39
Produits de la collecte de printemps		160'718.36	178'609.75
<i>Produits en espèces collectes association centrale</i>		<i>836'481.49</i>	<i>795'451.14</i>
<i>Dons non affectés</i>		<i>373'047.00</i>	<i>563'794.20</i>
<i>Legs</i>		<i>369'970.16</i>	<i>989'410.73</i>
<i>Participation ramassage vêtements usagés TEXAID</i>	6)	<i>110'000.00</i>	<i>46'876.60</i>
Produits des collectes de l'association centrale		1'689'498.65	2'395'532.67
4,5% de la collecte des organisations cantonales (OC)		163'023.05	145'876.18
Cotisations OC proportionnelles à la population résidente		140'000.00	139'999.95
Cotisations des autres organisations		400.00	600.00
Total des cotisations		303'423.05	286'476.13
<i>Produits services aux OC pour collectes</i>		<i>275'475.65</i>	<i>188'497.76</i>
Vente Birmel		562'598.45	592'957.45
Vente de livres, net		9.30	-325.15
Secrétariat Fondation "Schwiizer hälfed Schwiizer"		46'468.40	0.00
<i>Autres produits pour services fournis</i>		<i>609'076.15</i>	<i>592'632.30</i>
Produits pour services fournis		884'551.80	781'130.06
Total des produits		2'877'473.50	3'463'138.86
B. Coûts de fourniture de prestations			
Frais administratifs collecte centrale		-107'074.80	-108'676.65
Frais administratifs collecte de printemps		-43'718.20	-45'921.45
<i>Frais de campagne ass. centrale (sans publicité ni RP)</i>		<i>-150'793.00</i>	<i>-154'598.10</i>
<i>Participation des OC à la collecte centrale</i>		<i>-448'335.65</i>	<i>-391'385.05</i>
<i>Services, ventes marchandises</i>		<i>-227'845.10</i>	<i>-157'517.90</i>
<i>Birmel, achat marchandises</i>		<i>-470'782.50</i>	<i>-500'458.65</i>
Salaires bruts		-349'450.50	-332'684.65
Prestations sociales		-72'630.35	-79'216.35
Autres frais de personnel		-5'585.50	-7'902.65
<i>Frais de personnel</i>	7)	<i>-427'666.35</i>	<i>-419'803.65</i>
<i>Frais de voyage et de représentation</i>	8)	<i>-5'951.75</i>	<i>-6'718.25</i>
Loyer	9)	-40'023.45	-40'037.25
Matériel de bureau, imprimés		-11'985.70	-5'714.45
Informatique		-55'134.15	-39'956.35
Téléphones		-4'332.30	-4'008.65
Ports, coûts pour versements sur comptes postaux		-10'126.73	-11'212.58
Cotisations		-1'540.00	-1'780.00

Compte d'exploitation 2006/2007 (suite)
Secours suisse d'hiver

Désignations	Remarque	2006/2007	2005/2006
		CHF	CHF
Assurance-chose		-827.10	-910.00
Contrôle des comptes annuels		-11'300.00	-10'000.00
Divers		-10'757.25	-49'465.90
<i>Frais administratifs</i>		<i>-146'026.68</i>	<i>-163'085.18</i>
Impression des affiches		-25'583.55	-28'191.15
Affichage		-121'922.00	-133'365.60
Rapport annuel		-9'080.00	-9'280.00
Traductions		-18'748.60	-12'668.00
Assemblées		-31'765.05	-4'538.20
Télévision / radio		-37'846.20	-29'241.95
RP, coûts externes		-42'030.00	-18'763.95
Présence sur Internet		-20'826.30	-9'206.60
Divers		-49'830.25	-38'098.35
<i>Frais de communication</i>		<i>-357'631.95</i>	<i>-283'353.80</i>
Entretien immeubles		-6'243.15	-6'294.00
Entretien mobilier		-1'653.30	-3'191.30
<i>Frais d'entretien</i>		<i>-7'896.45</i>	<i>-9'485.30</i>
<i>Frais TVA</i>		<i>-12'331.20</i>	<i>-13'960.47</i>
<i>Pertes sur débiteurs</i>		<i>-527.35</i>	<i>-36.40</i>
Total des charges pour fourniture de prestations		-2'255'787.98	-2'100'402.75
C. Résultat intermédiaire 1		621'685.52	1'362'736.11
D.1 Résultat financier			
Participation 1/3 au produit de l'immeuble Clausiusstr. 45	9)	47'381.85	50'176.05
Intérêts / rendement de titres		137'180.72	121'185.64
Bénéfices sur les cours		113'721.00	91'188.61
<i>Produits financiers</i>		<i>298'283.57</i>	<i>262'550.30</i>
Courtages		-14'072.50	-22'930.94
Frais bancaires		-3'230.80	-2'348.26
Pertes sur les cours		-67'849.28	-88'366.37
<i>Charges financières</i>		<i>-85'152.58</i>	<i>-113'645.57</i>
D.2 Autres charges/revenus			
Rente	10)	-12'000.00	-12'000.00
Dissolution provisions pour rentes futures		4'000.00	0.00
<i>Autres charges/revenus</i>		<i>-8'000.00</i>	<i>-12'000.00</i>
Résultat financier		205'130.99	136'904.73
E. Résultat intermédiaire 2 sans résultat du fonds		826'816.51	1'499'640.84

Compte d'exploitation 2006/2007 (suite)		Secours suisse d'hiver	
		2006/2007	2005/2006
Désignations	Remarque	CHF	CHF
F. Produits capital engagé et capital des fonds (prestations d'aide)			
Fonds action lits, don affecté		145'000.00	175'500.00
Fonds action lits, produits des ventes		636'082.95	579'245.95
Fonds action lits, charges de marchandises		-982'357.13	-918'863.95
<i>Produits du Fonds action lits</i>		<i>-201'274.18</i>	<i>-164'118.00</i>
Fonds dégâts élémentaires, don affecté		1'830.40	12'527.00
Intempéries		-13'500.00	-42'850.00
<i>Produits du Fonds de dégâts élémentaires</i>		<i>-11'669.60</i>	<i>-30'323.00</i>
Fonds secours financiers, dons affectés		118'600.00	48'725.79
Diminution capital des fonds (Action jubilé)		60'000.00	0.00
Action jubilé		-177'502.50	0.00
Autres soutiens financiers		-82'705.55	-247'433.35
<i>Produits du Fonds secours financiers</i>		<i>-81'608.05</i>	<i>-198'707.56</i>
Fonds action vêtements, don affecté		21'925.65	20'000.00
Fonds action vêtements, charges de marchandises		-39'788.50	-34'383.30
<i>Produits du Fonds actions vêtements</i>		<i>-17'862.85</i>	<i>-14'383.30</i>
Fonds machines à coudre, produits des ventes		5'709.00	8'855.70
Fonds machines à coudre, charges de marchandises		-5'709.00	-8'366.55
<i>Produits du Fonds machines à coudre</i>		<i>0.00</i>	<i>489.15</i>
<i>Soutiens de projets</i>		<i>-46'969.75</i>	<i>-16'800.00</i>
<i>Action de jubilé, don affecté</i>		<i>0.00</i>	<i>60'000.00</i>
<i>Attribution au capital des fonds</i>		<i>0.00</i>	<i>-60'000.00</i>
Produits capital engagé et capital des fonds		-359'384.43	-423'842.71
G. Résultat de l'exercice 1 avant prélèvements / attributions		467'432.08	1'075'798.13
H. Prélèvements / attributions			
Attribution au Fonds de compensation du SSH		0.00	-100'000.00
Attribution au Fonds action lits		0.00	-600'000.00
Attribution au Fonds secours financiers		0.00	-150'000.00
Attribution aux activités 75 ans Secours d'hiver		-360'000.00	0.00
<i>Attributions au capital engagé</i>		<i>-360'000.00</i>	<i>-850'000.00</i>
<i>Attribution au fonds général de réserve</i>		<i>0.00</i>	<i>-100'000.00</i>
<i>Attribution à la réserve de fluctuation de valeur</i>		<i>-80'000.00</i>	<i>-120'000.00</i>
Total recettes / attributions		-440'000.00	-1'070'000.00
I. Résultat de l'exercice 2 (solde actif ou passif après attributions)		27'432.08	5'798.13

Tableau de financement 2006/2007

Secours suisse d'hiver

Désignations	2006/2007	2005/2006
	CHF	CHF
A Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat de l'exercice avant attributions au capital de l'organisation (G=Résultat de l'exercice 1)	467'432.08	1'075'798.13
Amortissement d'immobilisations corporelles	0.00	0.00
Diminution / augmentation créances	-39'378.76	32'166.20
Augmentation titres	-725'581.36	-596'201.65
Diminution / augmentation stocks	-9'521.40	-16'770.90
Diminution / augmentation comptes de régularisation actif	-12'843.40	-14'653.30
Diminution / augmentation dettes financières à court terme et comptes de régularisation passif	-56'154.14	13'783.79
<i>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</i>	<i>-376'046.98</i>	<i>494'122.27</i>
B Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement		
Investissements en immobilisations corporelles	0.00	0.00
Investissements en titres	0.00	0.00
<i>Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
C Flux de fonds provenant de l'activité de financement		
Diminution provisions	-4'000.00	0.00
Diminution / augmentation capital de fonds	-60'000.00	60'000.00
<i>Flux de fonds provenant de l'activité de financement</i>	<i>-64'000.00</i>	<i>60'000.00</i>
D Augmentation liquidités	-440'046.98	554'122.27
Existant initial liquidités au 1 ^{er} juillet 2006 (2005)	2'055'048.82	1'500'926.55
Existant final liquidités au 30 juin 2007 (2006)	1'615'001.84	2'055'048.82

Tableau de variation du capital 2006/2007		Secours suisse d'hiver		
		Existant initial au 1.07.2006	Apports	Prélèvements
Désignations	CHF	CHF	CHF	CHF
Variations du capital de l'organisation				
Fonds de compensation du SSH	1'000'000.00	0.00	0.00	1'000'000.00
Fonds action lits	1'000'000.00	0.00	0.00	1'000'000.00
Fonds dégâts élémentaires	500'000.00	0.00	0.00	500'000.00
Fonds secours financiers	800'000.00	0.00	0.00	800'000.00
Fonds action vêtements	90'000.00	0.00	0.00	90'000.00
Fonds machines à coudre	10'000.00	0.00	0.00	10'000.00
Fonds soutiens de projets	740'000.00	0.00	0.00	740'000.00
Activités 75 ans Secours d'hiver	0.00	360'000.00	0.00	360'000.00
<i>Capital désigné</i>	<i>4'140'000.00</i>	<i>360'000.00</i>	<i>0.00</i>	<i>4'500'000.00</i>
Réserve de fluctuation de valeur	540'000.00	80'000.00	0.00	620'000.00
Fonds général de réserve	330'000.00	0.00	0.00	330'000.00
Capital libre généré	817'928.10	27'432.08	0.00	845'360.18
Réévaluations	560'000.00	0.00	0.00	560'000.00
<i>Capital librement disponible</i>	<i>2'247'928.10</i>	<i>107'432.08</i>	<i>0.00</i>	<i>2'355'360.18</i>
Total capital de l'organisation	6'387'928.10	467'432.08	0.00	6'855'360.18
Variations du capital de fonds				
Fonds d'action jubilé	60'000.00	0.00	-60'000.00	0.00
Total capital de fonds	60'000.00	0.00	-60'000.00	0.00
Variations des provisions				
Provisions brochure d'affiches	20'000.00	0.00	0.00	20'000.00
Provisions pour rentes futures	67'000.00	0.00	-4'000.00	63'000.00
Total provisions	87'000.00	0.00	-4'000.00	83'000.00

Principes régissant l'établissement des comptes

Généralités

L'établissement des comptes se fait conformément aux Recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC qui correspondent au Code suisse des obligations, aux prescriptions de la fondation ZEWO ainsi qu'aux statuts du Secours suisse d'hiver. Les comptes annuels transmettent une image de la situation réelle du Secours suisse d'hiver quant à sa fortune, à l'état et à l'équilibre de ses finances.

Publication des comptes annuels

Les comptes annuels sont publiés en allemand et en français. La version allemande fait foi, la version française constituant une traduction aussi bonne que possible.

Organisations proches du Secours suisse d'hiver et périmètre de consolidation

Le Secours suisse est une œuvre d'entraide active sur l'ensemble du territoire national et composée de l'association centrale ainsi que de ses 27 organisations cantonales et antennes locales aux niveaux des districts et des communes. L'association centrale du Secours d'hiver est l'organisation faîtière des organismes agissant sur le terrain pour lesquels elle émet des conceptions et directives concernant l'accomplissement des tâches du Secours d'hiver tout en leur dispensant des conseils et des services.

Les organisations cantonales sont relativement autonomes et le Secours suisse d'hiver ne les dirige pas de manière autocratique. Du point de vue juridique, elles sont indépendantes. N'étant pas soumises à un contrôle ou à une administration commune, aucune raison

implicite n'exige un bilan consolidé. En fait, les organisations cantonales et l'association centrale collaborent en tant que partenaires. Toutes les transactions essentielles avec ces entités proches de l'association centrale sont présentées de manière transparente dans les comptes annuels.

Principes appliqués en matière d'établissement du bilan et d'évaluation

Sans autre mention aux différentes rubriques du bilan ci-après, leur évaluation se fait à la valeur de marché à la date de clôture, d'éventuels intérêts pro rata étant considérés comme faisant partie de la valeur de marché. La comptabilité est établie en francs suisses. Les actifs ou les passifs en devises étrangères sont évalués en fonction des cours à la date de clôture.

Disponibilités et titres

Les disponibilités comprennent la caisse, les comptes postaux, les comptes en espèces auprès des banques ainsi que les dépôts à court terme avec une échéance résiduelle de trois mois au maximum. Outre les titres proprement dits, font également partie des titres les placements assimilables aux titres, p. ex. des parts de fonds de placement, évaluées à la valeur de marché, ainsi que les dépôts à terme avec une échéance résiduelle de plus de trois mois. La participation à une société non cotée est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence.

Créances résultant de ventes et prestations et autres créances

Celles-ci comprennent des créances résultant de ventes et de prestations. Les autres créances se composent d'impôts anticipés remboursables et de créances de TVA, d'un

compte de versement de primes d'assurance ainsi qu'un avoir vis-à-vis du consortium immobilier Clausiusstrasse 45. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

Stocks

La rubrique «Stocks» comprend le stock de produits «Birnel» au secrétariat central ainsi que le matériel de couchage entreposé chez le transporteur. Leur valeur est calculée au prix d'acquisition ou à la valeur de revente la plus basse possible.

Comptes de régularisation des actifs

Cette rubrique englobe les actifs (crédit) qui résultent de la délimitation catégorielle et temporelle des postes individuels des profits et pertes. Leur évaluation se fait en fonction de leur valeur nominale. D'éventuels intérêts au pro rata des placements sous forme de titres sont considérés comme faisant partie intégrante de la valeur de marché du titre en question et, partant, ne sont pas pris en considération dans cette rubrique lors de l'établissement du bilan.

Immobilisations corporelles

Sous cette rubrique, nous trouvons les ordinateurs et le mobilier indispensables au Secours suisse d'hiver pour accomplir ses prestations et assurer son administration. D'autre part, elle comporte un immeuble qui appartient pour un tiers au Secours suisse d'hiver; il pourrait être vendu pour servir les buts de l'association. L'évaluation des ordinateurs et du mobilier part de la valeur d'achat de laquelle ont été déduits les amortissements planifiés, une durée d'utilisation de trois ans ayant, en règle générale, été prévue. Des achats inférieurs à CHF 5'000.00 ne sont pas activés. L'évaluation de l'immeuble se fonde sur sa valeur vénale déterminée avec prudence à la date de clôture.

Dettes à court terme

Dans cette rubrique figurent divers engagements résultant de fournitures et de prestations. Leur évaluation correspond à la valeur nominale.

Comptes de régularisation des passifs

Cette rubrique englobe les passifs (débit) qui résultent de la délimitation catégorielle et temporelle des postes individuels des profits et pertes. Leur évaluation se fait en fonction de leur valeur nominale.

Provisions

Les provisions alimentées en vue d'engagements actuels ou futurs figurent sous cette rubrique, notamment lorsque leur survenue est vraisemblable ou leur montant incertain. Ces montants correspondent à l'évaluation par le comité central et reflètent les futures sommes engagées auxquelles on s'attend à la date de la clôture.

Capital de fonds

Le capital de fonds comprend les moyens financiers mis à la disposition de l'organisation pour des buts clairement définis (dons affectés).

Capital lié (désigné) généré

Le capital lié englobe les moyens que l'organisation utilise pour un but clairement déterminé et limitatif. Le capital désigné est formé d'excédents des résultats ou de recettes de collectes ad hoc ainsi que de dons affectés, pour autant que ces actifs ne puissent pas être immédiatement utilisés pour les objectifs auxquels ils sont destinés.

Le Règlement des fonds du Secours suisse d'hiver détermine l'utilisation du capital désigné. Les intérêts provenant du placement des différents fonds n'ont pas d'affectation prédéterminée.

Tableau 1: Liquidités	30.06.2007	30.06.2006
Détails	CHF	CHF
Caisse	9'247.00	7'762.20
Compte postal	121'247.99	144'546.86
Comptes E-Deposito	7'231.30	483'596.80
Avoirs en banque	422'275.55	1'219'142.96
Dépôts à terme	1'055'000.00	200'000.00
	1'615'001.84	2'055'048.82

Tableau 2: Titres	30.06.2007	en %	30.06.2006	en %
	CHF		CHF	
Dépôts à terme	480'000.00	12%	0.00	0%
Obligations suisses	2'090'136.14	50%	1'723'517.07	50%
Obligations en devises étrangères	812'160.92	20%	736'648.67	22%
Produits structurés	413'390.00	10%	361'851.59	11%
Actions	347'355.04	8%	595'443.41	17%
	4'143'042.10	100%	3'417'460.74	100%

Tableau 3: Immobilisations	Mobilier	Ordinateurs	Immeuble Clausiusstr. 45	Total
Valeur d'achat / -de vente	CHF	CHF	CHF	CHF
Situation au 1.07.2006	99'278.50	52'721.50	1'000'000.00	1'152'000.00
Investissements				0.00
Situation au 30.06.2007	99'278.50	52'721.50	1'000'000.00	1'152'000.00
Amortissements cumulés				
Situation au 1.07.2006	99'277.50	52'720.50		151'998.00
Amortissements exercice sous revue				0.00
Situation au 30.06.2007	99'277.50	52'720.50	0.00	151'998.00
Net au 30.06.2007	1.00	1.00	1'000'000.00	1'000'002.00

Capital librement disponible

Dans le cadre des buts fixés par les statuts du Secours suisse d'hiver, cette rubrique contient les moyens financiers à libre disposition. Une fois qu'elle a rempli ses engagements, l'organisation est libre de les utiliser conformément à ses buts. Dans le capital librement disponible, il faut distinguer entre celui qui provient des excédents des résultats et le fonds général de réserve dont le comité central détermine d'année en année le montant qu'il y a lieu d'y attribuer.

D'autre part, à l'intérieur du capital librement disponible, la réserve de fluctuation de valeur doit figurer séparément dans les comptes. Elle sert à se prémunir contre les risques de pertes

sur les placements en titres. La réserve de fluctuation de valeur mentionnée séparément est de 15 pour cent de la valeur de marché du portefeuille de titres.

Principes concernant le tableau de financement

Le tableau de financement se base désormais sur le fonds de liquidités. Les chiffres des années précédentes ont été adaptés en conséquence, pour qu'une comparaison soit possible. Le tableau de financement indique les fluctuations du fonds, en distinguant entre les facteurs d'activité d'exploitation, d'investissement et de financement. Il est établi selon la méthode indirecte.

Principes concernant le tableau de variation du capital

Le tableau de variation du capital affiche le développement de chacune des différentes provisions, du capital de fonds ainsi que de chaque constituant du capital librement disponible et du capital désigné en distinguant entre «Apports» et «Prélèvements». Les constituants du capital désigné ne pouvant pas recevoir de parts du produit, ils ne figurent pas dans le tableau.

Remarques concernant certaines rubriques du bilan

1) Liquidités

→ voir Tableau 1

2) Titres

Le but suprême de la politique de placement du Secours d'hiver est la protection du capital. Pour ce qui concerne la limitation des placements, le Secours d'hiver s'inspire de l'Ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFFPr 2). Le détail est fixé dans le Règlement sur les placements du Secours suisse d'hiver. Les titres en portefeuille se répartissent sur différentes catégories de placements conformément à la liste ci-après:

→ voir Tableau 2

Dans la rubrique «Titres» figure la participation de 8,133% à Texaid-Textilverwertungs-AG (TVAG) dont le siège est à Schattdorf. Sa valeur calculée selon la méthode de la mise en équivalence est de CHF 177'161.00 (contre CHF 211'105.00 pour l'exercice précédent). Le capital-actions de la TVAG est de CHF 1,5 million, la part nominative du Secours d'hiver de CHF 122'000.00.

3) Autres créances

Cette rubrique contient les crédits d'impôt anticipé de CHF 50'214.55 ainsi que le compte de versement de primes d'assurance de la Swiss Life sur lequel figure un avoir de CHF 10'896.15, un avoir vis-à-vis du consortium immobilier Clausiusstrasse 45 de CHF 1'611.00 ainsi qu'un avoir TVA de CHF 6'442.94.

4) Immobilisations corporelles

Le Secours d'hiver est copropriétaire, à raison d'un tiers, de l'immeuble sis à la Clausiusstrasse 45, où se trouve le siège du Secours suisse d'hiver. La valeur incendie de l'immeuble est de CHF 822'000.00, le mobilier et les ordinateurs étant assurés à CHF 170'000.00.

→ voir Tableau 3

5) Variation des provisions, du capital de fonds et du capital de l'organisation

Le Compte d'exploitation ainsi que le Tableau de variation du capital informent de manière détaillée sur les différentes rubriques du capital librement disponible, du capital désigné, du capital de fonds ainsi que des provisions.

Remarques concernant certaines rubriques du compte d'exploitation

6) Part au ramassage de vêtements usagés TEXAID

Avec le Secours suisse d'hiver, la Croix-Rouge suisse, Caritas Suisse, l'Entraide protestante suisse, l'Œuvre Kolping Suisse ainsi que l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière forment la communauté de travail TEXAID qui, en tant que société simple, s'occupe, en Suisse, du ramassage de vêtements, de chaussures et de textiles de ménage. La part du Secours d'hiver aux recettes était de CHF 110'000.00.

7) Frais de personnel

Le Secours suisse d'hiver emploie à son secrétariat central quatre personnes qui se répartissent 3,7 postes de travail. Les salaires se fondent sur les recommandations de la Société suisse des employés de commerce. Le salaire annuel du secrétaire central s'établit au 30.06.2007 à CHF 129'961.00, prestations sociales en sus. Ses tâches consistent à gérer le secrétariat central en tant qu'instance faîtière du Secours suisse d'hiver et, en collaboration avec les organes concernés, à assurer une organisation efficace et économique de l'ensemble des activités du Secours suisse d'hiver.

Pour ce qui est de la prévoyance en faveur du personnel, le Secours suisse d'hiver a conclu un contrat d'affiliation avec la Fondation collective LPP Swiss Life. Celui-ci a comme objectif la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application. Le financement se fait par le versement d'allocations de la part de l'employé et de l'employeur. Incluse dans les frais de personnel, la part de l'employeur atteint le montant de CHF 35'434.70. Le solde en faveur du Secours suisse d'hiver qu'affiche le compte de versement de primes d'assurance figure au bilan sous la rubrique «Autres créances»; il s'élève à CHF 10'896.15.

8) Frais de voyage et de représentation

Conformément à l'article 11, alinéa 7, des statuts du Secours suisse d'hiver, les 12 membres du comité central, quoique bénévoles, ont droit au remboursement de leurs frais et de leurs dépenses effectifs en espèces. Le président central / la présidente centrale reçoit un montant forfaitaire de CHF 750.00. Les autres membres de l'organe directeur ainsi que ceux des groupes de travail sont dédommagés pour leurs frais de voyage et le repas de midi pris en

commun lors des réunions. Ces frais se sont montés au total à CHF 2'279.25 pour l'exercice sous revue.

Les collaborateurs salariés du Secours suisse d'hiver ont droit au remboursement des frais effectifs. Ils ne profitent pas de bonus. Les frais de voyage et de représentation des collaborateurs salariés ont été de CHF 3'672.50 pendant l'exercice sous revue.

9) Locations / produits de location

Le Secours suisse d'hiver et Pro Patria constituent le consortium immobilier propriétaire de l'immeuble sis à la Clausiusstrasse 45, 8006 Zurich. Le secrétariat central du Secours suisse d'hiver se trouvant précisément à cette adresse, ce dernier est simultanément copropriétaire et locataire. Le consortium dispose de son propre compte des frais d'exploitation clôturé au 31 décembre. C'est à partir de ce compte que le Secours suisse d'hiver reporte ses profits et pertes résultant de l'immeuble Clausiusstrasse 45 ainsi que son avoir ou sa dette éventuels vis-à-vis du consortium.

10) Autres charges / revenus

Selon les termes d'une convention passée avec un ancien secrétaire central, ce dernier ou sa veuve reçoit une rente annuelle de CHF 12'000.00. Cette rente viagère sert de complément à son assurance vieillesse. Il n'existe pas d'autre engagement pour rente future.

11) Engagements conditionnels

Communauté de travail Texaid (société simple); elle est décrite au point 6.

12) Evénements survenus après la date de clôture

Nous n'avons pas connaissance d'autres événements pouvant avoir une incidence sur les comptes annuels 2006/2007.



KPMG SA
Audit
Badenerstrasse 172
CH-8004 Zurich

Case postale
CH-8026 Zurich

Téléphone +41 44 249 31 31
Téléfax +41 44 249 23 19
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée des délégués du

Secours suisse d'hiver, Zurich

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 17 des statuts nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe / page 15 à 25) du Secours suisse d'hiver, Zurich, pour l'exercice arrêté au 30 juin 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à l'organe de l'association centrale secrétariat général alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.


Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.


Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les recommandations relatives à Swiss GAAP RPC. En outre la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes qui vous sont soumis.

Nous confirmons en outre que les dispositions de la Fondation ZEW0 sont respectées.

KPMG SA


Fredy Luthiger
Expert-comptable diplômé


Claudius Rüeeggesser
Expert-comptable diplômé

Zurich, le 12 septembre 2007

Les membres et les organes de l'association centrale

(Etat: 30 juin 2007)

Comité central

Présidente centrale

- Monika Weber, ancienne conseillère municipale, lic. phil., Zurich
(élue lors de l'assemblée des délégués du 27 octobre 2005 à Fribourg)

Vice-présidents

- Jean-Pierre Joliat, ancien chef du service de l'action sociale, vice-président du Secours d'hiver de la République et Canton du Jura, Delémont
(élu lors de l'assemblée des délégués du 23 octobre 2002 à Lucerne)
- Andreas Leisinger, chef du service des handicapés à l'Office de l'action sociale du canton des Grisons, directeur du Secours d'hiver Grisons, Davos
(élu lors de l'assemblée des délégués du 27 octobre 2005 à Fribourg)

Membres

- Pierre Dubois, ancien conseiller d'Etat, lic. iur., président du Secours d'hiver du Canton de Neuchâtel, Neuchâtel
(élu lors de l'assemblée des délégués du 23 octobre 2002 à Lucerne)
- René Egger, entrepreneur, Uster
(élu lors de l'assemblée des délégués du 28 octobre 2004 à Flüelen)
- Lotti Franchi-Tiedje, ancienne spécialiste en expéditions internationales, «alliance F», Agno
(élue lors de l'assemblée des délégués du 24 octobre 2001 à Brigue)
- Hildy Haas-Graf, agricultrice diplômée, Secours d'hiver du Canton de Bâle-Campagne, Hölstein

(élue lors de l'assemblée des délégués du 27 octobre 2005 à Fribourg)

- Evelyne Hug, responsable du secrétariat du Secours d'hiver du Canton de Berne, Morat
(élue lors de l'assemblée des délégués du 23 octobre 2002 à Lucerne)
- Rudolf Meier, docteur en économie, Rüti
(élu lors de l'assemblée des délégués du 26 octobre 2000 à Brugg-Windisch)
- Gabriela Riemer-Kafka, docteur en droit, professeur d'université, Zurich
(élue lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 1997 à Zurich)
- Verena Schorn, lic. phil., statisticienne aux services sociaux de la ville de Zurich, Zurich
(élue lors de l'assemblée des délégués du 24 octobre 2001 à Brigue)
- Anita von Arx-Fischler, dr phil., enseignante au gymnase, présidente du Secours d'hiver Lucerne, Lucerne
(élue lors de l'assemblée des délégués du 22 octobre 1998 à Zurich)

Secrétariat central

Direction

- Andreas Zehnder, lic. rer. pol., Siebnen (100%)

Secrétariat / Birnel

- Ursula Stadelmann, Zurich (80%)

Collectes de l'association centrale

- Karin Fretz, Zurich (100%)

Comptabilité / Matériel des collectes / Actions

- Brigitte Mächler, Bülach (90%)

Comité de patronage

- Konrad Basler, ancien conseiller national, Esslingen/ZH
- Thierry Béguin, ancien conseiller d'Etat, Saint-Blaise/NE
- Philippe Biéler, ancien conseiller d'Etat, Lausanne
- Gisela Boddenberg Schmid, Alliance de sociétés féminines suisses, Oberrieden/ZH
- Hanspeter Fischer, ancien conseiller d'Etat, Hard/TG
- Rita Fuhrer-Honegger, conseillère d'Etat, Auslikon
- Amédée Grab, évêque, Coire
- Arnold Koller, ancien conseiller fédéral, Appenzell
- Ueli Mäder, professeur en sociologie, Bâle
- Franz Marty, président du conseil d'administration du groupe Raiffeisen, Goldau
- Ruth Metzler-Arnold, ancienne conseillère fédérale, Appenzell
- Fritz-René Müller, évêque de l'Eglise catholique, Berne
- Hans Oester, ancien conseiller national, Zurich
- Bertrand Piccard, aéronaute et médecin spécialiste, Lausanne
- Hans Ruh, professeur émérite en éthique sociale, Pfaffenhausen/ZH
- Walter Schmid, recteur de l'Ecole supérieure de travail social de Lucerne, Winterthour
- Chiara Simoneschi-Cortesi, conseillère nationale, Comano
- Hansruedi Stadler, conseiller aux Etats, Altdorf
- Monika Stocker, conseillère de ville, Zurich
- Thomas Wipf, président de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, Berne

Membres

Autorités

- Office fédéral des assurances sociales

Associations professionnelles

- SEC Suisse = Société suisse des employés de commerce
- Syna

Institutions de bienfaisance

- Alliance de sociétés féminines suisses
- Caritas Suisse
- Fédération suisse de diaconie
- Œuvre suisse d'entraide ouvrière
- Société d'utilité publique des femmes suisses

Organisations cantonales

Partis politiques

- Parti démocrate-chrétien suisse
- Parti radical-démocratique suisse
- Parti socialiste suisse
- Union démocratique du centre

Les organisations cantonales

Canton	Président/e	Secrétariat
Aargau	Nationalrätin Dr. Doris Stumpf Wettingen	Katrin Engeler Postfach 5600 Lenzburg 2 PK 50-4859-5 Telefon 062 891 51 60/Fax 062 891 51 63 E-Mail: aargau@winterhilfe.ch
Appenzell A.-Rh.	Dr. med. Erhard Taverna Urnäsch	Lea Campi Klausner Pro Juventute Sekretariat Windegg 4, 9102 Herisau PK 90-3081-9 Telefon 071 351 15 90/Fax 071 351 15 08 E-Mail: appenzell-a-rh@winterhilfe.ch
Appenzell I.-Rh.	alt Regierungsrat Charly Fässler-Enzler Appenzell	Verena Rempfler-Sutter Mooshaldenstrasse 39, 9050 Appenzell Appenzell-Innerrhodische Kantonbank Kto 60 10/010.410-06 Telefon 071 787 32 82 E-Mail: appenzell-i-rh@winterhilfe.ch
Basel-Land	Michael Schwarz-Weisskopf Liestal	Postfach 624, 4242 Laufen PK 40-5821-7 Telefon 061 781 14 81 E-Mail: baselland@winterhilfe.ch
Basel-Stadt	lic. iur. Bettina Waldmann Basel	Margrit Clement Leonhardsgraben 40, 4051 Basel PK 40-6060-3 Telefon 061 261 30 61/Fax: 061 261 30 62 E-Mail: basel-stadt@winterhilfe.ch
Bern	Thomas Rychen Weier i.E.	Sandra Hofer Neuengasse 5, 3011 Bern PK 30-10234-0 Telefon 031 311 20 21/24/Fax 031 311 20 75 E-Mail: bern@winterhilfe.ch
Fribourg	Guido Stöckli Wünnewil	Christine Michaud CIS, Case postale 31, 1709 Fribourg CP 17-329-1 Téléphone 026 426 02 11/Fax : 026 426 02 12 E-Mail: fribourg@secours-d-hiver.ch

Canton	Président/e	Secrétariat
Genève	Nicole Fatio Genève	3, place de la Taconnerie Case postale 3125, 1211 Genève 3 CP 12-33-6 Téléphone 022 310 20 55/Fax 022 312 40 74 E-Mail: geneve@secours-d-hiver.ch
Glarus	Regierungsrätin Marianne Dürst Glarus	Lisa Kundert Hädilochstrasse 21, 8867 Niederurnen PK 87-1193-7 Telefon 055 610 22 54 E-Mail: glarus@winterhilfe.ch
Graubünden	Ruth Frigg-Walt Chur	Andreas Leisinger Kant. Sozialamt Gürtelstrasse 89, 7000 Chur PK 70-216-5, GKB Chur CK 286.240.901 Telefon 081 257 26 53/Fax 081 257 21 48 E-Mail: graubuenden@winterhilfe.ch
Jura	Philippe Receveur Ministre Delémont	Jean-Marc Veya Service de l'action sociale Fbg des Capucins 20, 2800 Delémont CP 25-3613-9 Téléphone 032 420 51 40/Fax 032 420 51 41 E-Mail: jura@secours-d-hiver.ch
Luzern	Dr. Anita von Arx-Fischler Luzern	Ruth Kocherhans Reussblickstrasse 16, 6038 Gisikon PK 60-6469-4 Telefon 041 450 27 44/Fax 041 450 45 15 E-Mail: luzern@winterhilfe.ch
Neuchâtel	Pierre Dubois Ancien Conseiller d'Etat Neuchâtel	Colette Messerli Porcena 18, 2035 Corcelles CP 20-136-4 Banque Cantonale Neuchâteloise Compte E 20457.08 Téléphone/Fax 032 731 58 32 E-Mail: neuchatel@secours-d-hiver.ch
Nidwalden	Verena Bürgi-Burri Dallenwil	Margrit Barmettler Kniri, Engelburg, 6370 Stans PK 60-10281-8 Telefon 041 610 14 72/Fax 041 611 14 75 E-Mail: nidwalden@winterhilfe.ch

Canton	Président/e	Secrétariat
Obwalden	Marie-Theres Scheurer Engelberg	Heidi Wirz Kägiswilerstrasse 36, 6064 Kerns PK 60-10811-5 Telefon 041 660 87 68 E-Mail: obwalden@winterhilfe.ch
Schaffhausen	Regula Hendry-Steiner Schaffhausen	Sibylle Germann Rietstrasse 1, 8232 Merishausen PK 82-2661-9 Telefon 052 653 14 87 E-Mail: schaffhausen@winterhilfe.ch
Schwyz	alt Regierungsrat Werner Inderbitzin Arth	Albin Fuchs Klosterweg 10, 8808 Pfäffikon/SZ PK 80-26500-4 Telefon/Fax 055 410 16 14 E-Mail: schwyz@winterhilfe.ch
Solothurn	Regierungsrätin Esther Gassler-Leuenberger Schönenwerd	Helga Pacini Postfach 1241, 2540 Grenchen PK 45-948-5 Telefon 032 654 70 10/Fax 032 654 70 19 E-Mail: solothurn@winterhilfe.ch
St. Gallen	Gemeindepräsident Andreas Eggenberger Eichberg	Rita Braun Marktplatz 24, 9000 St. Gallen PK 90-7511-8 Telefon 071 222 12 91/Fax 071 222 12 34 E-Mail: sankt-gallen@winterhilfe.ch
Ticino	Fabrizio Fazioli Comano	Manuela Nünlist Casella postale 6950 Tesserete/Capriasca CP 65-230-9 Telefono 091 930 04 71/Fax 091 930 04 72 E-Mail: info@soccorsodinverno.org
Thurgau	Ruth Dütsch Tägerwilen	Susanne Harder Hessenreuti 19, 8583 Sulgen PK 85-1615-6 Telefon/Fax 071 642 15 31 E-Mail: thurgau@winterhilfe.ch

Canton	Président/e	Secrétariat
Uri	Regierungsrat Stefan Fryberg Altdorf	Nadia Gisler Hagenstrasse 35, 6460 Altdorf PK 60-4949-4 Telefon 076 200 16 76 E-Mail: uri@winterhilfe.ch
Valais romand	Eddy Duc Sierre	Marie-Claire Fournier Case postale 2357, 1950 Sion 2 Nord CP 19-2253-0 Téléphone 027 322 00 21 E-Mail: valais-romand@secours-d-hiver.ch
Oberwallis	Dr. med. Hermann Schmidt Naters	Joseph Rotzer Schafgasse 24, 3970 Salgesch PK 19-1856-2 Telefon 027 455 30 50 E-Mail: oberwallis@winterhilfe.ch
Vaud	Olivier Guex Renens	Marina Calabrese Case postale No 4, 1008 Prilly CP 10-9400-0 Téléphone 021 625 68 53/Fax 021 625 68 54 E-Mail: vaud@secours-d-hiver.ch
Zug	Nationalrat Dr. Gerhard Pfister Oberägeri	Urs Riedel Hertizentrum 14, 6300 Zug PK 80-25730-7 Telefon 041 728 60 29/Fax 041 728 60 27 E-Mail: zug@winterhilfe.ch
Kanton Zürich	Nationalrätin Dr. Kathy Riklin Zürich	Gerda Haber Postfach 1008, 8801 Thalwil PK 80-9758-8 Telefon 044 720 70 75 E-Mail: kanton-zuerich@winterhilfe.ch
Stadt Zürich	Paul Klinkert Langnau am Albis	Monika Flöcklmüller Langstrasse 231, 8005 Zürich PK 80-9832-5 Telefon 044 272 95 00/Fax 044 272 95 01 E-Mail: stadt-zuerich@winterhilfe.ch



Reconnu d'utilité publique par le ZEW